



LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES : EAU SALUBRE POUR LES PREMIÈRES NATIONS

APERÇU

En 2013, la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* (LSEPPN) est entrée en vigueur malgré de nombreuses objections des Premières Nations, qui ont demandé à maintes reprises son abrogation.

Services aux Autochtones Canada (SAC) a répondu à ce plaidoyer en 2017, en proposant que l'Assemblée des Premières Nations (APN) prenne la tête de la conceptualisation, de l'élaboration, de la conception et de la mise en œuvre d'un processus de participation revu pour l'examen de la loi actuelle, y compris l'étude d'une élaboration conjointe d'une loi de remplacement pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées.

Mandatée par les Chefs en Assemblée par la résolution n° 88/2017, *Processus de mobilisation pour une loi sur la salubrité de l'eau potable dirigé par les Premières Nations*, a tenu un symposium national sur l'eau et une foire commerciale dans les territoires des Salish de la côte, du 6 au 8 février 2018, afin de renouveler et d'élargir le dialogue sur la façon d'aller au-delà de la LSEPPN. Conformément à son mandat, l'APN a également élaboré une proposition de financement pluriannuel pour s'assurer que le processus sera doté de ressources adéquates.

En s'appuyant sur le dialogue lancé au premier Symposium national sur l'eau, l'APN a préparé un document conceptuel décrivant diverses

solutions pour l'élaboration conjointe d'une loi sur l'eau potable salubre et le traitement des eaux usées qui respecte les droits inhérents des Premières Nations et les lois autochtones, et qui honore l'esprit et l'intention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ce document a été distribué et examiné avec le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI), les Chefs en Assemblée et le gouvernement fédéral.

Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs sur l'examen des lois fédérales, les 1er et 2 mai 2018, après avoir distribué le document conceptuel sur le processus d'élaboration d'un nouveau projet de loi fédéral sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations, la démarche privilégiée pour abroger et remplacer la LSEPPN a été déterminée et confirmée par les Chefs en Assemblée, au moyen de la résolution n° 01/2018, *Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*. Un processus d'élaboration conjointe sera mis en œuvre, entièrement mandaté par le gouvernement fédéral, et en partenariat avec les Premières Nations.

Conformément à la résolution no 01/2018 de l'APN, cette dernière est en train de mettre sur pied un Comité des Chefs sur la législation

COMPTE RENDU

Mars 2019

relative à la salubrité de l'eau potable des Premières Nations.

Ce Comité des Chefs prodiguera des conseils et appuiera l'élaboration du cadre de référence d'un groupe de travail conjoint sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations. Ce groupe de travail conjoint sera composé d'experts sur l'eau des Premières Nations, de personnes possédant une expertise juridique, technique et financière, y compris des individus qui connaissent bien les cérémonies et les protocoles relatifs à l'eau potable et au traitement des eaux usées, ainsi que les représentants correspondants du gouvernement fédéral.

Ce groupe de travail conjoint travaillera par consensus et rendra des comptes au gouvernement fédéral et au Comité des Chefs sur la législation relative à la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, régulièrement

et rapidement, étant donné que leurs travaux comprennent l'élaboration conjointe d'un cadre provisoire sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations. Le CCLI sera également tenu au courant régulièrement, et les résultats seront présentés aux Chefs en Assemblée à des fins d'approbation.

L'APN a créé un document intitulé Concepts préliminaires pour la salubrité de l'eau potable des Premières Nations afin de définir les principes et les intérêts fondamentaux et de stimuler la discussion sur les éléments essentiels qui doivent être inclus dans ce travail. Le document a été présenté aux Chefs en assemblée à l'Assemblée générale annuelle du 26 juillet 2018 à Vancouver et a été formellement entériné par l'adoption de la résolution n° 26/2018, *Soutien aux concepts préliminaires en vue d'une Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*.

COMPTE RENDU

Conformément à la résolution n° 01/2018, *Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, et à la résolution n° 26/2018, *Soutien aux concepts préliminaires en vue d'une Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, l'APN procède à une mobilisation nationale, facilitée par les régions, pour orienter la législation sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations. Le Comité des Chefs sur la loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations est en cours de formation. Ce Comité appuiera le Groupe de travail mixte qui sera chargé d'élaborer un cadre provisoire sur la Loi sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations. Ce cadre provisoire, basé sur les résultats, les avis,

les commentaires et les aspirations des Premières Nations collectés au moyen du processus national de mobilisation mené en 2019, sera ensuite présenté aux Chefs en assemblée au cours de l'année à venir pour examen et approbation.

De plus, les Chefs en assemblée ont adopté une résolution d'urgence à l'Assemblée extraordinaire des Chefs, tenue à Ottawa du 4 au 6 décembre 2018, relativement à la ligne directrice proposée par le Comité fédéral-provincial-territorial (FPT) concernant le 1,4 dioxane dans l'eau potable. La résolution n° 98/2018, *Consultation de Santé Canada sur les lignes directrices concernant le 1,4 dioxane*, ordonne à l'APN d'appeler Santé Canada à consulter les Premières Nations au sujet de

cette ligne directrice et demande le financement intégral de ces consultations. De plus, la résolution appelle l'APN à envoyer des lettres au Comité FPT pour lui demander de

consulter à nouveau les Premières Nations et d'adopter, notamment, le « principe de précaution » relativement à ce carcinogène potentiel.

PROCHAINES ÉTAPES

La résolution 26/2018 charge l'APN d'aller de l'avant en s'appuyant sur le document Concepts préliminaires dans le cadre des dialogues nationaux avec les Premières Nations, afin qu'un cadre provisoire de législation sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations puisse être créé.

Afin d'appuyer la mobilisation nationale, dirigée par les régions, sur la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, l'APN rédige actuellement un document de travail dont le titre provisoire est « *La vie et l'avenir : Réforme de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations en 2019* ». L'APN diffusera ce document à l'échelle du pays lorsqu'il sera terminé. Il formera, avec les « Concepts préliminaires » la base conceptuelle du processus national de mobilisation dirigé par les régions.

Cette mobilisation nationale orientera l'élaboration du cadre provisoire de législation sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations qui, à son tour, formera la base d'un processus d'élaboration conjointe entre les Premières Nations et le Canada à mesure que

de nouvelles lois sur la salubrité de l'eau potable et les eaux usées des Premières Nations seront élaborées.

L'APN insiste pour que cette loi soit élaborée de manière à affirmer et à assurer la protection des droits, des intérêts, des aspirations, des droits inhérents ainsi que des lois, des normes, des lignes directrices et des processus des Premières Nations en regard à l'eau.

S'appuyant sur le succès et le dialogue du premier Symposium national sur l'eau dans les territoires des Salish de la côte du 6 au 8 février 2018, l'APN tiendra le deuxième Symposium national et foire commerciale sur l'eau à Niagara Falls (Ontario) du 26 au 28 février 2019.

Conformément aux activités mandatées par la résolution n° 98/2018, l'APN a rédigé ces lettres et, lorsqu'elle aura reçu une réponse du ministre de la Santé et du Comité FPT, elle présentera les résultats de cette action aux Chefs et leur demandera leur avis quant aux prochaines étapes à suivre.